

Aide-mémoire concernant le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) (Supplément de 100 \$ par semaine)

Êtes-vous admissible? Vous êtes admissible si :

- Vous gagnez 550 \$ ou moins durant la semaine où la PIRTE est demandée.
- Vous prévoyez gagner entre 5 000 \$ et 28 600 \$ du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (sans tenir compte des prestations de la PIRTE reçues).
- Vous avez au moins 15 ans, êtes résident du Québec et travaillez dans un secteur essentiel (qui est resté ouvert durant la crise).
- Vous ne recevez pas la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou la Prestation canadienne d'urgence pour étudiant (PCUE).

Quand faire la demande?

Vous pouvez faire la demande en tout temps à partir du 23 mai 2020. Du 19 au 22 mai, les inscriptions sont limitées en fonction de votre mois de naissance, les premiers mois de l'année pouvant s'inscrire le 19 mai et ainsi de suite par tranche de trois mois.

Comment présenter une demande?

La demande se fait en ligne à l'adresse revenuquebec.ca.

The screenshot shows the Revenu Québec website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Plan de site', 'Nous connaître', 'Protection des droits', 'Nous joindre', 'français', and 'Mon dossier'. Below this is a search bar with the placeholder text 'Que cherchez-vous?'. The main content area features a large banner for 'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAILLEURS ESSENTIELS' with a 'COVID-19' sub-header. The text below the banner states: 'Les travailleurs essentiels gagnant 28 600 \$ ou moins par année pourraient recevoir 100 \$ de plus par semaine, qu'ils peuvent demander dès aujourd'hui!'. A red button labeled 'Faire une demande' is visible. To the right, there is a section titled 'DEMANDER LES PRESTATIONS DU PROGRAMME INCITATIF POUR LA RÉTENTION DES TRAVAILLEURS ESSENTIELS'. Below this, there is a warning icon and the text 'Coronavirus (COVID-19) Consultez la sous-section Maladie à coronavirus (COVID-19) pour savoir si l'information contenue dans cette page est visée ou non par les différentes mesures adoptées par Revenu Québec.' At the bottom of this section, there are two buttons: 'En passant par Mon dossier' and 'Sans passer par Mon dossier', both with 'Accès au service' labels.

Qu'avez-vous besoin pour faire votre demande?

Vous aurez besoin de votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et les coordonnées de votre employeur.